#### **MAIRIE DE METZ**

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2022

## **DCM N° 22-03-31-3**

Objet : Subventions à des associations naturalistes au titre de l'année 2022.

#### **Rapporteur: Mme VIALLAT**

En 2021, la Ville de Metz a soutenu trois associations locales de défense et de protection de la faune sauvage pour mettre en œuvre, tout au long de l'année, des actions de préservation de la biodiversité sur le territoire et sensibiliser le grand public et notamment les enfants.

En 2022, il est proposé de soutenir à nouveau ces associations naturalistes afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire messin.

#### 1. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Moselle

La LPO Moselle est le représentant local de la LPO France. Créée en 1912, cette association, reconnue d'utilité publique compétente sur l'ensemble du territoire national, a pour but la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier la faune et la flore qui y sont associées.

Consciente des enjeux de biodiversité de son territoire et de l'intérêt d'une collaboration plus étroite, la Ville de Metz et la LPO Moselle ont renouvelé leur partenariat en 2021 via la signature d'une troisième convention pluriannuelle. Cette convention fixe un double objectif : le maintien et l'amélioration de la richesse en oiseaux de la Ville de Metz et la sensibilisation des habitants à leur préservation.

Le partenariat se traduit par les actions suivantes :

- La pose et l'entretien de nichoirs,
- La préparation et le suivi du programme d'entretien (abattage, élagage, replantation) du patrimoine arboré de la Ville,
- L'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts favorables à l'avifaune,
- La conception et la réalisation de supports de communication sur le patrimoine avifaunistique de la ville (panneaux, brochures),
- La réalisation d'animations grand public sur l'avifaune (ex : visites commentées dans les parcs et jardins de la Ville),

- La participation de la LPO à des animations nature organisées par la Ville ("Rendezvous au jardin", marche "Jard'in Metz", "Semaine Européenne du Développement Durable", "Fête de l'écologie" Animations estivales, etc.),
- La mise à disposition de la LPO Moselle d'une salle de réunion,
- La réalisation d'animations sur le temps scolaire et/ou pendant les vacances scolaires selon le programme proposé par la LPO Moselle.

## 2. Le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL)

Créée en 2013, l'association CSFL, a permis la création d'un Centre de Soins à la Faune Sauvage en Lorraine qui faisait tant défaut aux naturalistes et découvreurs d'animaux sauvages blessés ou en détresse (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles). Son rayon d'intervention s'étend sur les 4 départements lorrains (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges). En plus d'accueillir, soigner et relâcher les animaux en détresse, l'association mène également des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires à la protection de la nature et d'information sur les menaces qui pèsent sur notre environnement.

En lien avec ses missions, le CSFL souhaite poursuivre ses animations d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) à destination des enfants de la Ville de Metz sur le temps périscolaire et/ou extrascolaire. L'objectif est de faire découvrir aux futurs citoyens de demain, l'environnement et la nature, d'apprendre aux enfants à protéger la nature dans son ensemble et la faune sauvage en particulier et de sensibiliser les jeunes générations à l'impact des activités humaines sur la nature et sa propre santé.

Les animations d'EEDD pourront portées sur plusieurs thématiques :

- La faune sauvage de Lorraine
- Le Hérisson d'Europe
- Les Insectes
- Les Oiseaux
- Les Reptiles et Amphibiens

# 3. La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) de Lorraine

La CPEPESC Lorraine est une émanation de la CPEPESC nationale. Existant depuis 1979, il s'agit d'une association agissant sur le territoire lorrain pour la protection des chauves-souris, la gestion de leurs habitats, la formation et l'information des acteurs de l'environnement et du grand public.

Depuis quelques années, l'association met l'accent sur l'apprentissage par l'observation, l'écoute et l'action.

À la suite des projets menés en 2021 auprès du périscolaire, la CPEPESC Lorraine souhaite continuer son partenariat avec la Ville de Metz. L'objectif pour cette nouvelle année est, d'une part de poursuivre son action de sensibilisation auprès du périscolaire, et d'autre part de proposer au périscolaire de nouvelles actions de sensibilisation autour des chauves-souris et de leurs habitats.

Les animations se déclineront comme suit :

- Interventions sur la base d'une présentation illustrées de photos et de vidéos permettant de faire découvrir aux plus jeunes et à leurs encadrants le monde captivant des chauves-souris. La vulgarisation du travail de l'association à travers un discours tantôt scientifique tantôt décalé permettra au public de plonger dans l'univers fascinant des chauves-souris. Tout au long de la présentation, des mises en scène et des jeux appuieront le discours de l'animateur pour captiver le public.
- Mis en œuvre d'actions plus concrètes rendant les enfants acteurs (convention refuge pour les chauves-souris, expertises des bâtiments, création d'espaces/d'habitats pour les chauves-souris, sorties nocturnes, travail sur la trame verte, bleue et noire, etc.)

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 31 mai 2018 relative à l'adoption de l'Agenda 21 3ème génération qui fixe comme objectif de sensibiliser 100% des enfants au développement durable d'ici la fin de leur scolarité,

VU la demande de subvention de la LPO Moselle déposée avant le 2 janvier 2022 et reçue au titre de l'année 2022.

VU les demandes de subvention de la CPEPESC Lorraine et du CSFL déposées après le 2 janvier 2022 et les Contrats d'Engagement Républicains joints à la présente.

**CONSIDERANT** la sollicitation de plusieurs associations naturalistes de défense et de protection de la faune sauvage souhaitant intervenir sur le territoire communal pour réaliser des actions de préservation et de renforcement de la biodiversité et de sensibilisation du grand public,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de développer les partenariats et de soutenir financièrement des associations naturalistes dans le cadre de sa démarche de développement de la trame verte, bleue et noire, de ses actions de végétalisation et de développement de la biodiversité.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### **DECIDE:**

- **DE VERSER** au titre de l'année 2022 une subvention de :
  - 3 000 euros à la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle (LPO Moselle);
  - o 3 000 euros au Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL);
  - o 3 000 euros à la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC

### Lorraine).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Mission transition écologique et solidaire Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie

Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz, Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 14

Décision: ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ